

## **Une longue tradition d'engagement : historique de l'Association des propriétaires du lac Simon et ses principales réalisations**

À la fin des années 1950, le sud du lac Simon est alors déjà développé mais le nord, du côté de Duhamel, est encore en grande partie un club privé de chasse et pêche occupé par la compagnie forestière Singer. C'est à cette époque que l'association du lac Simon, qui regroupe des propriétaires du sud du lac, voit le jour. Ces propriétaires mènent des pourparlers avec la municipalité pour régler un problème de niveau d'eau et pour obtenir la construction d'un pont et d'un nouveau barrage. Ce fut la première réalisation de l'APLS!

En 1963, les clubs privés de chasse et pêche sont abolis par le gouvernement de Jean Lesage qui ouvre les lacs à la villégiature, et notamment la partie nord du lac Simon. Dans les années 1970, les propriétaires des nouveaux lots rendus disponibles dans la partie nord du lac se joignent à l'association, qui comprend également des propriétaires des lacs Viceroy, Doré et Gagnon.

L'association milite alors beaucoup pour poursuivre les routes et faciliter l'accès des nouveaux propriétaires à leur terrain, par exemple le chemin du Tour du Lac et le chemin Preston. Voilà qui se fera progressivement de 1965 à 1980.

Par la suite, les préoccupations de l'association se tournent vers la préservation de l'environnement, de la qualité de l'eau du lac et de la qualité de vie des résidants. Ce fut un travail de longue haleine pour obtenir d'abord des fosses septiques pour tous les chalets – ceux déjà construits et ceux à venir – et l'embauche d'un inspecteur. Puis, l'association fait pression pour revitaliser les berges et interdire les murets sur le bord de l'eau, faire disparaître les abris de bateaux et limiter la coupe d'arbres sur les berges. D'autres efforts seront nécessaires pour essayer d'interdire les avions et les bateaux trop bruyants, de même que le lavage au savon des objets et mêmes des personnes dans le lac comme cela se faisait couramment.

À partir de 1985, l'association connaît une période creuse alors que de moins en moins de membres s'impliquent, au point qu'il n'y a plus d'assemblées générales.

Un nouveau départ survient en 1990, lorsque le maire de Duhamel veut vendre la plage «sauvage», c'est-à-dire la plage sise à l'est de la rivière Preston et du camping de la SEPAQ, à des promoteurs voulant y construire des condos. Ce projet soulève l'opposition de la majorité des propriétaires de Duhamel, au point qu'ils engagent à leurs frais des procédures légales pour obtenir une injonction bloquant le projet de vente et de développement de la plage.

Une seconde menace relative à la plage « sauvage » survient en 2001 lorsque la SEPAQ, qui en assure la gestion de même que celle du Centre touristique du Lac Simon, veut également la vendre. Voilà qui soulève de nouveau une opposition massive des propriétaires. Cette fois-ci, ils ressentent l'urgence de se regrouper pour mieux faire valoir leurs revendications auprès des municipalités et des autres organismes gouvernementaux : l'association des propriétaires du lac Simon renaît, avec un exécutif et des assemblées générales annuelles. Dument mandatée par ses membres, l'association poursuit ses démarches auprès du ministre de la Faune et des Parcs du Québec pour protéger définitivement la plage de la convoitise des promoteurs et pour assurer son caractère public et accessible à tous.

Le ministre de l'époque, Guy Chevrette, accorde un moratoire de deux ans concernant la vente et tout développement de cette plage ainsi que des lots situés en arrière de celle-ci, reconnus comme des habitats fauniques. Mais rien n'est garanti à long terme!

Peu après, aux élections municipales, toutes les associations des lacs de Duhamel constituent un front commun, s'impliquent dans les élections et encouragent leurs membres à aller voter pour élire un maire plus sensible à l'environnement et aux préoccupations des riverains. Suite aux élections, sous l'impulsion du nouveau maire, le conseil municipal décide de protéger toutes les plages des lacs à Duhamel contre le développement immobilier et de préserver leur caractère public. Ce fut un moment historique pour l'APLS et les autres associations des lacs à Duhamel.

En 2005, forte de l'appui de ses membres, l'APLS commande une étude sur la santé du lac Simon au groupe Hémisphères, des conseillers en environnement. Les conclusions de leur étude

scientifique donnent de forts arguments à l'Association pour continuer leurs pressions auprès des municipalités de Lac Simon et de Duhamel pour réviser systématiquement les installations septiques de tous les chalets, pour adopter une politique de revitalisation des berges, pour interdire l'utilisation des pesticides, engrais et produits avec phosphate et pour tenter de limiter le développement immobilier autour du lac, dont l'état s'avère déjà fragilisé.

Comme on peut le constater, les luttes pour la préservation du lac commencées dans les années 1970 ne sont toujours pas terminées en 2005 et elles demeurent encore bien souvent d'actualité !

Une autre bataille menée par l'APLS au milieu de la dernière décennie est un projet d'embouteillage d'eau présenté aux élus municipaux de Duhamel : des hommes d'affaire envisageaient de pomper l'eau de la nappe phréatique dans la rivière Preston, ce qui risquait de porter atteinte à la qualité de l'eau, au débit du lac et aux puits des propriétaires proches du point de pompage. Là aussi, l'APLS s'est impliquée pour que la municipalité demeure critique et pour qu'elle considère, au-delà des intérêts économiques à court terme, les effets néfastes et permanents de cette entreprise pour le lac et les riverains. Finalement, le projet est abandonné par les hommes d'affaire.

Plus récemment, en 2013, l'APLS s'est impliquée pour faire reconnaître le Domaine des Pères comme site historique patrimonial et elle continue de s'opposer à son morcèlement depuis que la propriété a été vendue (voir l'article sur le patrimoine). L'association s'inquiète d'autant plus du sort réservé à ce lieu patrimonial que la présente administration municipale de Lac-Simon non seulement ne semble pas soucieuse de la préservation de ce joyau, mais qu'elle s'apprête à modifier le règlement d'urbanisme pour réduire la dimension des lots constructibles et augmenter le nombre maximal de logements à 4 par lot (pour plus d'information sur les changements au plan d'urbanisme à Lac Simon, voir également notre article sur ce sujet).

Ce sont également les pressions de ses membres auprès des municipalités de Lac-Simon et de Duhamel qui ont réussi à empêcher la tenue d'un Poker Run sur le lac en 2014.

Ce rappel des principales interventions de l'APLS illustre à quel point notre association constitue une force positive de changement mais aussi à quel point sa vigueur dépend de l'implication de ses membres. Encore aujourd'hui, leur présence aux conseils municipaux de Lac Simon et de Duhamel, s'avère primordiale pour veiller au maintien de la bonne santé du lac, de l'environnement et de la qualité de vie des riverains.

Depuis les tous débuts de l'APLS, les démarches entreprises auprès des municipalités et des organismes gouvernementaux ont souvent été longues et difficiles, elles ont parfois soulevé une vive opposition de la part des élus municipaux et de certains propriétaires et elles continuent de s'appuyer sur le courage et la persévérance des exécutifs de l'APLS et des personnes qui les appuient.

Mais il reste que le lac Simon est un des beaux lacs du Québec et nous espérons qu'il le sera encore longtemps. Pour cela, il n'en tient qu'à nous tous, ensemble, membres, élus municipaux, riverains et touristes de faire en sorte que les générations futures puissent également en profiter.